

**“VAT Package – presque 1 an déjà : mise au point”
Découvrons ensemble les modifications applicables
à partir de 2010 !**

Mardi 7 décembre 2010 – Hôtel Mercure Louvain-La-Neuve

Katia Delfin Diaz, administrateur WP&B sa – La Maison TVA

Objet du séminaire

Les nouvelles règles de localisation secouent assez fortement les obligations à la TVA des assujettis. Les prestations de services sont dorénavant taxables à l’endroit où le preneur est établi selon la règle du BtoB et à l’endroit où le prestataire est établi selon la règle du BtoC. Bien entendu, bon nombre de dérogations viennent renverser ces deux règles générales.

Dans un contexte international complexe, il est important que l’entreprise connaisse le traitement de TVA des opérations pour aboutir à une facturation correcte et sans faille. Le but de cette formation est de vous guider dans le raisonnement à acquérir pour appliquer au mieux les dispositions de la législation TVA aux prestations que votre entreprise rend à des clients ou reçoit de ses fournisseurs.

Aussi, nous ferons le point des problèmes pratiques rencontrés par les assujettis. Y-a-t-il une exonération applicable dans l’Etat membre d’établissement du client assujetti sur l’opération rendue, ou encore, comment réagir si le client assujetti ne fait pas le nécessaire pour s’identifier à la TVA ? Le prestataire ou le preneur se retrouvent face à des questions aussi élémentaires qu’importantes. Venez faire le point avec nous à ce sujet !

Aussi, les changements qui s’annoncent pour 2011 seront également développés durant cette journée.

ACTUALITÉ. Nous ferons le point du côté pratique de la mise en place des règles BtoB et BtoC ainsi que des règles qui s’annoncent au 1^{er} janvier 2011. Nous verrons également les solutions qui sont éventuellement envisagées par l’administration de la TVA belge.

Groupe-cible

Cette journée de formation s’adresse aux personnes qui sont quotidiennement confrontées avec la facturation ou la négociation de contrats, autant pour les opérations à la sortie qu’à l’entrée. Bien entendu, cette formation s’adresse aux responsables financiers et fiscaux, responsables immobiliers, comptables, réviseurs d’entreprises et conseillers fiscaux.

Nos formations sont payables par le dispositif “Chèque-Formation” de la Région Wallonne (subsidées pour 50%) – conditions et démarches à entreprendre, surfez sur www.leforem.be et www.sodexo.be

Programme

Le programme se penchera essentiellement sur:

- les nouvelles règles applicables à partir du 1er janvier 2010 ainsi que leurs implications pratiques
- les problèmes auxquels les assujettis doivent faire face pour l'application des règles BtoB ou BtoC
- les nouvelles définitions d'application en matière de TVA (notion d'assujetti élargie, notion d'établissement stable, etc.)
- la nouvelle règle générale (2 grandes règles : opérations B2B et opérations B2C)
- les nouvelles dispositions dérogatoires : nombreux cas dérogent aux opérations B2B et B2C.
- les services des intermédiaires
- les services relatifs aux biens immeubles par nature
- les prestations de transport
- les prestations culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, éducatives, ainsi que les prestations des organisateurs de tels événements et les opérations accessoires y relatives
- les prestations de restaurant et catering
- location des moyens de transport
- les services fournis par voie électronique
- les services à des preneurs établis en dehors de l'Union européenne.

Cette matière sera illustrée par de nombreux cas pratiques qui vous permettront de comparer le système actuel avec les nouvelles dispositions qui seront d'application à partir du 1^{er} janvier 2010.

Informations pratiques

La formation aura lieu le mardi 7 décembre 2010 de 9 heures à 17 heures (accueil dès 8h30) à l'Hôtel Mercure Louvain-La-Neuve, Bvd de Lauzelle 61 à 1348 Louvain-la-Neuve. Pour de plus amples détails quant à l'accès, nous vous invitons à surfer sur: <http://www.mercure.com/fr/hotel-2200-mercure-louvain-la-neuve-centre-de-seminaires/index.shtml>. Aussi un itinéraire vous sera envoyé en temps opportun.

Droit d'inscription

Le droit d'inscription à la formation s'élève à 350 EUR hors TVA par participant, documentation et lunch compris. Une facture vous sera adressée quelques semaines avant le jour de la formation. Par contre, si vous envisagez régler le paiement par chèques-formation (Région wallonne), la facturation s'effectuera après que la formation ait eu lieu. Veuillez nous communiquer vos codes d'autorisation et d'utilisation au plus tard le jour même de la formation ! Etant donné que le nombre de participants est limité à 40 personnes, nous vous demandons de nous renvoyer le plus rapidement possible le formulaire d'inscription.

WP&B sa – La Maison TVA:

1. est agréée en qualité d'opérateur de formations dans le cadre du dispositif « chèque-formation » pour les sociétés wallonnes sous le numéro **08.0702**; – 7 chèques de formation à réserver moyennant 7 heures de formation
2. est reconnue pour cette formation par l'**IPCF** sous le numéro **23462** (7h)
3. est agréée comme opérateur de formation par l'**IEC** sous le code **B0092/2009**
4. est reconnue pour ses formations par le label **Qfor**: numéro de certificat : **08073**
5. est reconnue par l'**IFP** (industrie alimentaire)

Vous pouvez consulter le panel complet de nos formations sur www.vat-house.com.
Aussi, nous pouvons vous assister pour toute question TVA ou douane.

WP&B sa – La Maison TVA

Jozef Van Elewijckstraat 103, b 10, 1853 Strombeek-Bever
Tél. : 02/261.05.55 • Fax : 02/261.05.33 • wpb@vat-house.com • www.vat-house.com
TVA BE 0461.037.139 • RPR 0461.037.139 - Bruxelles